

AVIS

Le Collège Communal porte à la connaissance de la population que la délibération prise par le Conseil Communal du 22/02/2019 et relative à l'objet repris ci-dessous a été approuvée par arrêté du Ministre des Pouvoirs Locaux, du logement et des infrastructures sportives en date du 21/03/2019.

Cette délibération peut être consultée au secrétariat communal, Grand-Place 1 à Neufchâteau, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

***Redevance communale relative à la mise à disposition du local
« l'Alvéole »
Exercices 2019 et suivants***

A Neufchâteau, le 04/04/2019

Le Bourgmestre,

D. FOURNY

